

Ces mesures transitoires sont mises en place en attendant le décret qui viendra donner un nouveau cadre au CONSEIL STRATEGIQUE (CSP) qui doit "être supprimé dans sa forme actuelle".

J'AI UNE ATTESTATION CSP ou HVE ou BIO	JE N'AI PAS UNE ATTESTATION CSP ou HVE ou BIO	
↓ ① Je passe la formation certiphyto DENSA Renouvel^T ② Je fais la Téléprocédure sur service public où je joins mon attestation de formation ③ J'envoie mon attestation CSP ou HVE ou BIO par mail à la DRAAF ↓ J'obtiens un certiphyto DENSA valable 5 ans A télécharger dans "mon espace perso" / "mes documents" sur le site service public.	Mon Certiphyto DENSA termine AVANT le 10 AVRIL 2024	Mon Certiphyto DENSA termine APRES le 10 AVRIL 2024
	↓ ① Je passe la formation certiphyto DENSA Renouvel^T ② Je fais la Téléprocédure sur service public où je joins mon attestation de formation ↓ J'obtiens un certiphyto DENSA valable 1 an mention 2024P Il sera en pièce-jointe du mail que la DRAAF m'envoie.	↓ ① Je passe la formation certiphyto DENSA Renouvel^T ② Je fais la Téléprocédure sur service public où je joins mon attestation de formation ↓ Je reçois un mail de la DRAAF m'indiquant que ma demande est enregistrée, mais que je ne recevrai pas de certiphyto pour l'instant car... ↓ Par décret mon certiphyto est tacitement prolongé jusqu'en mai 2025 ↓ Je ne passe pas la formation ou le test certiphyto DENSA Renouvellement ↓